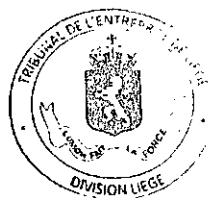
**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25040064*****14 MARS 2025**

Greffe

N° d'entreprise : **0801 912 361**

Nom

(en entier) : **LVP Event**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Rue des Francs Arquebusiers 4A à 4600 Visé****Objet de l'acte : MODIFICATION DENOMINATION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - OBJET SOCIAL - DIVERS**

L'assemblée extraordinaire décide de modifier la dénomination de l'ASBL et de la remplacer par la dénomination suivante : " Cultur'o'Geek ".

L'assemblée extraordinaire décide de transférer le siège social de l'ASBL à B-4600 Visé, rue des Francs Arquebusiers n°4.

L'objet social de l'ASBL consiste en :

La promotion de jeux de société et littérature par l'organisation de tournois, club de lecture, présentation et apprentissage des jeux, etc. sans but lucratif. Elle peut faire toutes les opérations accessoires se rattachant à son objet principal.

L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. La durée de l'association est illimitée. Elle peut en tout temps être dissoute.

Le nombre des membres de l'association n'est pas limité. Son minimum est fixé à deux.

Les admissions des nouveaux membres effectifs sont décidées par le conseil d'administration. Les personnes qui désirent aider l'association à réaliser son but, peuvent être admises sur leur demande écrite, en qualité de membres sympathisants ou d'honneur.

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée que par l'assemblée générale, lorsque les deux tiers des membres sont présents ou représentés et que la décision a obtenu les deux tiers des voix exprimées.

Toute démission peut être adressée par un membre à l'organe d'administration sans refus. Un délai peut être demandé dans le cas où le nombre de membre devient inférieur à deux.

Vincent WINDEY
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).